

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'Espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, COMPERE Philippe, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 – MOURARET Sophie à ROUX Philippe.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : BENOIT Nadine

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 est approuvé à la majorité (1 voix contre : Jean-Paul GIMON).

Concernant l'aménagement de la route de la Ribeyrasse, M. GIMON aurait voulu que le compte-rendu soit formulé ainsi :

« Jean-Paul GIMON trouve que cette « amélioration » ne sert à rien. Pour sécuriser cette intersection il faut prendre en compte le temps de parcours des véhicules arrivant de la route de la Ribeyrasse. A la vitesse de 50km/h le temps offert par la visibilité est de 3 secondes maximum. C'est insuffisant. Il faut réaliser une voie de circulation sur 20m sur le terrain limitrophe de la route de la Ribeyrasse et en plus implanter une interdiction de tourner à gauche à la place du STOP. ».

DELIBERATIONS

1/OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2020, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2021.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril prochain.

Il propose donc de mettre en œuvre ces dispositions réglementaires.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2020 aux chapitres d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 374 020 € pour les chapitres 20-21 et 23. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits dans la limite du quart, soit 93 505 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget primitif 2020.

2/OBJET : Transfert des écritures comptables entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la commune suite à la restitution de la compétence voirie communale aux communes « ex-Vinobre ».

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Vinobre exerçait la compétence voirie sur l'ensemble de son territoire alors que la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals n'intervenait que sur la voirie classée d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 11 avril 2018, a défini la voirie d'intérêt communautaire et procédé au classement des dites voiries sur l'ensemble du territoire intercommunal. La compétence sur les voiries communales a donc été restituée aux communes « ex-Vinobre ».

Hormis le compte 1641 (remboursement du capital des emprunts), les autres opérations comptables relatives à ce transfert ne sont pas budgétaires et n'ont aucun impact en terme financier sur la trésorerie de la commune et de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Afin que les services des finances publiques d'Aubenas puissent mettre en œuvre ces écritures non budgétaires, il est nécessaire de leur transmettre un certificat administratif co-signé par la CCBA détaillant les fiches d'inventaire concernées.

Pour ce qui concerne le compte 1641, une partie de la voirie définie comme communale ayant été financée par un emprunt, il reste au 1^{er} janvier 2021, 30 993.65 € à rembourser (soit 38.62 % du capital restant dû de 80 252.84 €). Cette partie d'emprunt doit donc être transférée par la CCBA à la commune. Il est nécessaire qu'un avenant de transfert soit signé par la CCBA, la commune et l'établissement bancaire. Une fois la procédure achevée, l'annuité de cet emprunt ne sera plus déduite de l'attribution de compensation versée à la commune afin de neutraliser financièrement ce transfert.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert des écritures comptables de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas à la commune d'une partie de leur voirie, ainsi que l'avenant de transfert de l'emprunt.

Jean-Paul GIMON précise que les voiries d'intérêt communautaire sont : la Route de la Cave Coopérative, la Route d'Alès, la Route de la Ribeyrasse et la Route des Abattoirs qui sera refaite lorsque la nouvelle station d'épuration sera terminée.

3/OBJET : SDE07 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

La loi Energie Climat adoptée et publiée au *Journal Officiel du 9 novembre 2019* et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin du tarif bleu de vente d'électricité réglementé pour les consommateurs finaux non domestiques, tarif correspondant aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV (Tarifs Réglementés de Vente).

Pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, la commune a signé un marché avec EDF COLLECTIVITES.

Dans ce contexte, le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2022. A même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le SDE 07 se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité /

- Autorise l'adhésion de la commune de Saint Etienne de Fontbellon au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité ;
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque point de livraison ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Étienne de Fontbellon et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont

inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

Le Maire explique que l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public a permis d'économiser environ 2 000 €. Alain JABRY rajoute que les préconisations actuelles seraient plutôt de réduire l'intensité de l'éclairage et non plus l'extinction complète.

Jean-Paul GIMON pense qu'il serait judicieux d'inclure le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau) dans ce groupement de commandes. Alain JABRY précise que la question a été posée lors du dernier Comité Syndical du SDE07 et, qu'effectivement, le SIAE pourra adhérer à ce groupement.

4/OBJET : Transfert de la compétence éclairage public de la commune au profit du SDE07.

Adoption de la convention de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers communaux et de ses annexes.

Autorisation au Maire pour signer la convention de mise à disposition avec le SDE07.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est déjà membre du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche).

Le Maire précise que la commune souhaite transférer sa compétence Éclairage Public au SDE07, au titre de la compétence facultative prévue à l'article 4-1-5 des statuts du SDE07.

Il indique que le transfert de compétence est intangible pendant une durée de 6 années à compter de son transfert effectif décidé d'un commun accord entre la commune et le SDE07, comme le disposent les articles 4-2 et 4-3 des statuts du syndicat. Durant cette période de 6 ans, la compétence ne pourra donc pas être reprise par la commune adhérente.

La commune s'engage à cet égard à strictement respecter le règlement intérieur de la compétence Éclairage Public adopté par le SDE07.

Le Maire indique qu'une convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers précise, à ce titre, les modalités effectives du transfert de compétence, la mise à disposition des biens se faisant à titre gratuit.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le transfert de la compétence facultative Éclairage Public au SDE07 ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition et ses annexes avec le SDE07.

Jean-Paul GIMON souhaiterait une étude économique sur ce point. Sébastien MATHON précise que le coût du transfert de cette compétence sera inférieur au coût actuel de dépannage des lampes d'éclairage public.

5/OBJET : Demandes de subventions « Rénovation de 2 courts de tennis »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet réalisé pour la rénovation de deux courts de tennis municipaux.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 117 400.00 € H. T. (140 880.00 € T. T. C).

Cette opération pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif en faveur des équipements sportifs de proximité du Bonus Relance ;

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Travaux rénovation 2 courts de tennis (H. T.)	117 400.00 €
- Subvention DSIL/DETR (30 %)	35 220.00 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %)	23 480.00 €
- Autofinancement communal H. T.	58 700.00 €

Serge SCOTTO DI VETTIMO souhaite en savoir un peu plus sur le Tennis Club Fontbellonnais. Philippe ROUX précise que le club compte une centaine de licenciés. Il accueille des compétitions départementales, régionales et interdépartementales. Si les courts ne sont pas refaits, ces compétitions ne pourront plus avoir lieu.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute qu'un fonds de concours pourrait être sollicité auprès de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) compte tenu que certains licenciés sont domiciliés sur son territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Elisabeth MAZON, en qualité de Présidente du Tennis Club Fontbellonnais, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir pour la rénovation de 2 courts de tennis municipaux ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat et de la Région pour cette opération.

6/OBJET : Demandes de subventions - Réfection partielle de la Place du Village (entre le parvis de l'Eglise et le nouvel espace culturel)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet réalisé pour la rénovation du parvis de l'Eglise par la mise en place d'un revêtement permettant de lutter contre l'artificialisation des sols et la réalisation d'aménagements divers d'embellissement.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 64 522.00 € H. T. (77 426.40 € T. T. C).

Cette opération s'inscrit dans les projets relatifs à la transition écologique et pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Travaux du parvis de l'Eglise	64 522.00 €
- Subvention DSIL/DETR (30 %)	19 356.60 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %)	19 536.60 €
- Autofinancement communal H. T.	25 808.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir sur le parvis de l'Eglise tels que mentionnés ci-dessus ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat et de la Région pour cette opération.

7/OBJET : Créations de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- . la création, à compter du 1^{er} février 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial suite à un avancement de grade dans le cadre de la promotion interne ;
- . la création, à compter du 15 février 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique territorial principal 2^{ème} classe pour remplacer un agent partant à la retraite ;
- . dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget Communal 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS DES ELUS

➤ DIA : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

9 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) Pas de préemption par la commune.

➤ Bilan de l'opération « Nettoyage des bords de routes » du 16 janvier dernier par Philippe FARJON. L'opération a été préparée avec Philippe COMPERE et Sébastien MATHON. Sur les axes principaux de

la commune et sur l'ancienne voie ferrée, 20 à 25 sacs de déchets ont été ramassés (environ 2m3). L'idéal serait de programmer ce genre d'opérations 2 fois par an.

Martine MARION rajoute que certains habitants de la commune ont participé, seuls, de leur côté, en ramassant les déchets de leurs quartiers. Il faudrait que la population soit sensibilisée à cette démarche volontaire. Elle regrette de ne pas avoir pu rencontrer les habitants compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Sonia ROBERT a toutefois pu discuter avec certains riverains qui ne semblaient pas tous concernés par ce genre d'opérations.

Philippe COMPERE termine en précisant que des « petits jeunes » sont venus aider spontanément.

➤ Serge SCOTTO DI VETTIMO dit que le PPMS de l'Ecole Publique Les Champs (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est pratiquement terminé. Une rencontre est d'ores et déjà prévue avec les enseignants le 4 mars prochain pour son approbation. Puis, une rencontre sera organisée avec les services de police et le SDIS pour avis. Il sera donc validé dans le courant de l'année. Il rajoute ensuite qu'il doit être présenté chaque année aux services de l'Inspection Académique.

➤ La Directrice de l'école publique et les enseignants sont favorables à la création d'un jardin pédagogique, sous la passerelle, le long du ruisseau du Bourdary. Les services techniques de la commune vont procéder au débroussaillage ; une réserve d'eau de 50m3 est disponible sous la crèche pour l'arrosage.

➤ Le Maire rend compte de la visite en Mairie de M. Laurent UGHETTO, Président du Département de l'Ardèche, Sabine BUIS et Max CHAZE, conseillers départementaux, afin de remercier les associations qui ont œuvré pour faire face à l'épidémie de COVID. Le Club de la Fontbelle et le Comité d'Animations ont été remerciés pour la confection et la distribution de masques artisanaux. Le Maire rajoute que lors de cet échange, les projets d'investissement de la commune ont été évoqués.

➤ Pascale LIOUTIER indique que Nalira, la jeune femme en stage « patrimoine » a commencé aujourd'hui. Ses missions principales sont l'inventaire et la valorisation du petit patrimoine communal en y associant la population. Des outils devront être trouvés afin de le valoriser (sentier découverte du patrimoine, etc.).

Le camion du PIJ itinérant (Point Informations Jeunesse Itinérant) de la CCBA est venu stationner sur la commune le 13 janvier dernier (place de la cave coopérative et place de l'Eglise). Plusieurs personnes sont venues demander des renseignements. Il sera présent sur la commune les 10 mars, 14 avril et 30 juin prochains à 17 h 30 sur la commune. Le ou les emplacements de stationnement de ce véhicule devront être revus pour une meilleure visibilité (derrière l'Eglise, sur le parking du Vieux Stade, etc). Il serait judicieux qu'il soit repeint avec des couleurs plus attrayantes.

Une réunion de la commission Culture sera programmée prochainement (certainement à l'espace culturel).

Notre candidature pour le Festival des Contes de la CCBA, au mois de mai ou de juin, a été retenue. Cette manifestation pourrait se tenir à l'espace culturel.

➤ Sébastien MATHON rend compte de la 1^{ère} réunion de lancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du 7 janvier dernier à Vessey. L'objectif est de le valider en moins de 4 ans en maintenant le rythme d'une réunion par mois. Les comptes rendus de ces réunions seront diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

➤ Le projet de bulletin municipal annuel est présenté à l'écran. Il est actuellement en cours d'impression et sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans les prochains jours.

Dominique CADET précise que le site internet de la commune sera entièrement revu.

La nouvelle édition du magazine le « Trait d'Union » devrait paraître au début du mois d'avril.

Martine MARION rajoute qu'un Power-Point aurait pu être réalisé afin de présenter les vœux 2021 de la municipalité.

➤ Patrick CORTIAL indique que sa commission a établi un programme des travaux de voirie à réaliser. Les travaux d'eaux pluviales du chemin des Rimbeaux sont terminés.

Une grille d'eaux pluviales sera installée sur la Route de la Cave Coopérative au niveau du restaurant La Coquerie du Flibustier par les services de la CCBA (voirie d'intérêt communautaire).

Les travaux du lotissement ADIS « Le Relais » dans le centre du village se terminent par la mise en place des câbles téléphoniques.

Une Commission Sports et Associations sera programmée prochainement.

Les éducateurs de l'ASSAF (Avenir Sportif Sud Ardèche Football) ont émis le souhait que l'ancien stade de la Mûre soit rénové afin de créer un « stade d'entraînement ».

Les conditions d'attribution des subventions aux associations de la commune seront redéfinies avant le vote du budget 2021.

➤ Bernadette PERRIER : le nouveau prestataire de cantine, PLEIN SUD RESTAURATION, donne entière satisfaction. Quelques ajustements ont été nécessaires la première semaine.

Le nouveau protocole sanitaire applicable dans les cantines scolaires a été transmis au personnel communal.

Dans le cadre du Trophée Jeunes & Co, la présentation du camion de ramassage des déchets à l'École Saint-Joseph prévue le 22 janvier a dû être reportée en raison du mauvais temps. La présentation à l'école publique est fixée aux 4, 5 et 8 mars 2021.

Elle rend ensuite compte de la rencontre avec Mme SAUREL, Inspectrice de l'Education Nationale. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2021 est estimé à 211 élèves.

La prochaine réunion de la Commission des Affaires Scolaires est prévue le 3 février prochain à 19 h.

➤ Alain JABRY : le DOB (débat d'orientation budgétaire) du SDE07 prévoit une augmentation des dépenses d'investissement.

Le transfert de la compétence Eclairage Public au SDE07 par délibération de ce jour, devra être validé par le Comité Syndical du SDE07.

➤ Martine MARION : les réunions du Conseil Municipal se déroulant à huis clos en raison de la crise sanitaire, il serait judicieux de réfléchir à une solution pour faire « participer » les habitants de la commune.

En ce qui concerne le « service civique », elle regrette que la personne mineure qui a fait acte de candidature n'ait pas été reçue. Il faudrait modifier l'annonce si les mineurs ne sont pas admis.

➤ Jean-Paul GIMON informe l'assemblée que les problèmes de fibre optique actuellement rencontrés sont dus à un débit insuffisant. Il conseille aux personnes concernées de se retourner vers leurs opérateurs, le coût d'un abonnement à la fibre étant largement supérieur à celui de l'ADSL.

➤ Serge SCOTTO DI VETTIMO apprécie la note de synthèse jointe à la convocation au Conseil Municipal. Il souhaiterait le même principe pour les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

En ce qui concerne l'élaboration du budget, une priorisation des actions pour les années à venir serait à mener pour plus de clarté.

Il demande ensuite si le cahier des charges pour le plan de circulation a été affiné.

De trop nombreux déchets verts sont jetés dans les ruisseaux traversant la commune. Une « éducation » est à faire auprès des habitants afin de bannir ces dépôts qui empêchent l'eau de circuler librement en cas de fortes pluies.

➤ Alain BOUDON présente le nouveau logo du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau).

Les prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont été réévalués de 1.3 % lors du Comité Syndical du 17 décembre dernier.

➤ Marc VACHERESSE souhaiterait qu'une charte soit remise aux nouveaux habitants pour les informer, par exemple, de la présence de sangliers sur la commune, du chant des coqs, etc.

Le Maire précise, qu'à terme, un « livret du nouvel habitant », avec toutes les informations utiles sera édité. Ces informations pourront figurer sur cette brochure.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute qu'il serait intéressant de prévoir une réunion annuelle d'accueil des nouveaux habitants.

➤ Marie-France MARTIN a participé à la réunion d'attribution des logements d'ADIS. Un logement a été attribué au nouveau lotissement « Le Relais » dans le centre du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
Philippe ROUX

